



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

N° 2021_16

Séance du 12 Avril 2021

Le lundi 12 Avril 2021 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex s'est réuni à la Salle Festive sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation
08 Avril 2021

Date d'envoi en Préfecture
19 Avril 2021

Date d'affichage
19 Avril 021

Etaient présents :

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Sulian RENAUD, Pascale REYNAUD, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(s) : Rodrigue ROUBY (procuration à Denis Cornillon), Eric WAGON (procuration à Jean-Michel Chagnon), Adla Fréchet (procuration à Laurent Aubret).

Etaient absents : Margaux HELQUE, Virginie PUGLIESE, Lionel ROUQUET,

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Secrétaire de séance : Bernard Vincent

CIMETIERE ET COLUMBARIUM - Tarifs

Vu les articles L.2223-13 à L.2223-15 et R.2223-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 Février 2020 fixant le prix de la concession trentenaire à 339 €, et le prix de la case de columbarium à 390 €,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la nécessité de procéder à l'actualisation des tarifs de concession du cimetière et des columbariums afin d'être en meilleure adéquation avec la moyenne départementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De fixer** à compter du 1^{er} Mai 2021 les tarifs des concessions et des columbariums ainsi qu'il suit :
 - à **342 €**, le prix de la concession de cimetière (2 places) trentenaire.
 - à **393 €**, le prix de la case de columbarium (2 urnes) trentenaire.
- **Etant précisé** qu'un tiers de la recette est destinée à financer le budget du Centre Communal d'Action Sociale,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire d'Alex,
Gérard CROZIER

